MAIRIE DE
NANTEUIL
DEUX-SÈVRES

COMMUNE DE NANTEUIL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 15 septembre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont assemblés à la Mairie de NANTEUIL, sous la présidence de M. BILLEROT Christophe, Maire.

Présents : Christophe BILLEROT, Estelle DRILLAUD GAUVIN, Alain BORDAGE, Christelle GERODOLLE, Christophe NAUD, Suzette AUZANNET, Nadine ROLLANDEAU, Nathalie LIEVENS, Hervé PARTHENAY, Nicolas PORTIER, Laurence FESTINO, Marina CAPPELLAZZO, Loïc HERVE, Sandra BONNIN LEGRAND.

Absents excusés : Diana OBADIA (pouvoir donné à Christelle GERODOLLE), Gilles MEUNIER (pouvoir donné à Christophe BILLEROT), Jean-Paul SAINTON (pouvoir donné à Marina CAPPELLAZZO), Catherine BROUSSARD (pouvoir donné à Laurence FESTINO).

Absents non excusés : Damien GALLES

Secrétaire de Séance : Marina CAPPELLAZZO
Date de convocation et d'affichage : 09/09/2022

I - Validation du compte rendu du conseil municipal du 29/06/2022

Le compte rendu du 29/06/2022 est approuvé.

II - Délibérations

1) Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)

La commission enfance et jeunesse a travaillé depuis plusieurs mois à la création d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ). Mme Suzette AUZANNET avait rencontré, accompagnée de membres de la commission, les élues et élus d'AZAY LE BRULE qui ont mis en place ce conseil dans leur collectivité.
Mme Suzette AUZANNET, fait part des étapes de ce projet :

- La charte doit être adoptée par le Conseil Municipal
- Une plaquette de communication à destination des enfants doit être réalisée
- 3 ateliers suivront afin de mettre en œuvre ce dispositif

Pour les élections, les dates ne sont pas encore arrêtées précise Mme Suzette AUZANNET.
Mme Laurence FESTINO demande s'il serait possible, une fois le CMJ élu, de prévoir un temps de présentation et d'échanges entre les nouveaux jeunes élues et élus et le conseil municipal. L'ensemble du conseil municipal est favorable à cette proposition.
La charte a été adressée à l'ensemble du conseil municipal. M le Maire propose de valider cette charte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider la charte Conseil Municipal des Jeunes telle que présentée en séance et annexée à la présente délibération.***

2) Tarifs cantine-garderie

Compte tenu du bilan des coûts des matières et recettes cantine garderie 2021-2022, compte tenu de la crise sanitaire et économique qui perdure, M le Maire en conformité avec la commission enfance et jeunesse propose à l'ensemble du conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs cantine-garderie pour l'année 2022-2023.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***Des tarifs 2022-2023 suivants :***

CANTINE :

- ***Repas enfant***	***2.45 €***
- ***Repas exceptionnel***	***3.15 €***
- ***Repas instituteur/adulte***	***4.30 €***
- ***Repas adulte subventionné***	***4.30 €***

GARDERIE :

- ***2 séquences par jour (matin et soir)***	***2.85 €***
- ***1 séquence par jour (matin ou soir)***	***1.85 €***
- ***Garderie imprévue***	***4.10 €***

Compte tenu de l'augmentation du coût de la vie, M Loïc HERVE indique qu'un nombre important de parents d'élèves ont été sensibles à la proposition de conseil municipal de ne pas augmenter ces tarifs pour l'année à venir.

3) Transport IME Villaine

L'Institut Medico Educatif (IME) de Villaine propose à la commune de lui faire bénéficier du car et du chauffeur de l'IME afin de transporter les enfants dans le cadre des sorties scolaires. Cette proposition est en lien avec le fait que la commune ait été la seule collectivité à accepter de prendre des enfants de l'IME dans son école dans le cadre de la politique d'inclusion menée par l'IME que la municipalité soutient totalement.
Afin de formaliser les modalités de mise en œuvre de cette mise à disposition, une convention doit être établie. La proposition de convention a été adressée à l'ensemble des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider la convention telle que proposée, présentée et annexée à la présente délibération.***

4) Règlement d'attribution des subventions aux associations

La commission culture et communication a travaillé sur une proposition de règlement d'attribution des subventions aux associations. L'objet de ce règlement est de continuer à accompagner le mieux possible les associations en les aidant dans la réalisation de leurs projets et en soutenant leurs actions, tant sur le plan financier, logistique que technique. La proposition de convention a été adressée à l'ensemble du conseil municipal M le maire propose de la valider.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider le règlement d'attribution des subventions aux associations annexé à la présente délibération.***

5) Demande de subvention étudiant

Une étudiante nanteuillaise a fait une demande de subvention pour l'année scolaire 2022-2023 car elle part en Espagne à la rentrée en master management international. Monsieur le Maire propose de lui octroyer les 200 € qui avaient été inscrits au budget 2022. Elle a joint son certificat de scolarité.

Mme Laurence FESTINO rappelle que lors du dernier versement de cette subvention, c'est 100 € qui avaient été octroyés. Elle demande pourquoi, aujourd'hui, il est proposé 200 €. M le Maire répond que cette demande est la seule reçue cette année et compte tenu du fait que 200 € avaient été inscrits au

budget, il est possible de verser le montant maximum. Même si c'est une somme conséquente, elle reste très modeste au regard de l'augmentation du coût de la vie et des frais d'études.

Après échange et débat, les élus souhaitent que ce dispositif soit plus précis. La commission va donc travailler à un mode d'attribution plus clair à l'avenir.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider le versement de la subvention étudiante 2022 à Mme Lolita MORILLON.***

6) Ouverture de poste

Compte tenu des besoins en personnel au niveau du service technique, M le Maire souhaite créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (20h00/semaine) à partir du 1er novembre 2022, après la déclaration de vacance légale. Ce poste vient en remplacement de l'agent en charge d'entretien des bâtiments communaux car cette agente a été affectée au service administratif en 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***D'ouvrir un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à raison de 20h00 par semaine, à partir du 1er novembre 2022.***

7) Bien sans maître

Il y a un bien cadastré ZM 06 sis au lieu-dit « Béchereau » d'une superficie de 1522 m2, qui n'a pas de propriétaire connu à ce jour et les taxes foncières y afférentes n'ont pas été acquittées depuis plus de trois ans. Cette situation a été constatée par arrêté en date du 4 mars 2022, lequel a fait l'objet d'un affichage en mairie, sur le terrain, d'une publication dans la presse, d'une notification au dernier domicile connu du propriétaire, et au Préfet.
Un délai de 6 mois s'est écoulé depuis l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité précitées sans qu'aucune personne ne se soit manifestée pour revendiquer sa qualité de propriétaire précise M le Maire.
Dans ces conditions, eu égard à l'intérêt que présente cette parcelle pour la commune (parcelle située sur le site du centre de tir) et à son statut de parcelle présumée sans maître, M le Maire propose au conseil municipal, conformément à l'article L.1123-3 du CGPPP, de l'incorporer dans le domaine communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider l'incorporation de la parcelle cadastrée ZM06, sis au lieu-dit « Béchereau », d'une superficie de 1522 m², dans le domaine privé de la commune.***

8) Réserve incendie Faugeré

Au lieu-dit Faugeré, la défense incendie n'est pas assurée alors que des habitations y sont présentes.
Plusieurs négociations ont été entreprises ces dernières années afin de trouver un terrain permettant l'implantation d'une citerne souple sur ce site. Mais aucun propriétaire n'a accepté de céder une partie de son terrain afin de répondre à cette obligation qui relève de la responsabilité du Maire. Après concertation avec le SDIS, les élus en charge de l'aménagement et la voirie, quant au choix du terrain le plus pertinent, M le Maire souhaite lancer une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique afin de réaliser la DECI des habitations du hameau. Cette procédure concerne la parcelle AE006.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider le recours à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique afin de réaliser la DECI des habitations du hameau.***

9) Aliénation d'un chemin rural

Le chemin rural situé entre les parcelles ZT108 et ZT109, n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu d'utiliser et constitue aujourd'hui une charge d'entreprise pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural prioritairement aux riverains, apparait bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime, il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ces bines du domaine privé de la commune. En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal doit autoriser M le Maire à procéder à l'enquête publique explique M Alain BORDAGE en charge de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***De valider le lancement de l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural.***

10) Correspondant défense incendie

Depuis le décret du 29 juillet 2022, le conseil municipal doit nommer un correspondant défense incendie au sein de la collectivité. Cette personne doit être prioritairement un membre du conseil municipal. Le décret a été adressé à l'ensemble du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :
- ***De désigner M Nicolas PORTIER, correspondant défense incendie.***

III - Comptes-rendus réunions et informations

1) Culture et communication

Infos diverses
Mme Estelle Drillaud Gauvin informe les membres du conseil municipal que l'agenda des médiathèques intercommunales est disponible en mairie ou en ligne ainsi que les agendas des différentes salles de spectacles du territoire : Agapit pour Saint-Maixent-Ecole, salle du Temple de Sainte Néomaye, la salle de La Crèche etc…

Forum des associations 2022

Le forum s'est déroulé le samedi 3 septembre dernier. Les participants étaient satisfaits de la date choisie explique Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN. L'ambiance était conviviale, les échanges entre associations, avec les élues et élus, les visiteuses et visiteurs, riches et nombreux. La diversité des activités proposées, les possibilités de s'inscrire dans les différentes structures, les supports de communication et les moyens techniques mis à la disposition des associations par la collectivité (écran, grilles, vidéoprojecteur) ont participé à la réussite de ce forum. Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN remercie l'ensemble des services municipaux ayant participé à ce forum, les élues et élus présents ainsi que toutes les associations qui se sont mobilisées sans lesquelles rien n'aurait été possible.
Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN apporte également quelques points de vigilance quant à cette journée, notamment l'absence de réponse de certaines associations à l'invitation et le faible nombre d'élues, élus, visiteuses et visiteurs. Elle propose une plus grande implication de l'équipe municipale pour 2023, des démonstrations et animations réalisées par les associations plus nombreuses et la possibilité généralisée de procéder aux inscriptions auprès des associations le jour du forum. L'année prochaine, le forum se déroulera le samedi 2 septembre.

Musée TSF
Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN informe de la situation du musée de la TSF. Le président souhaite arrêter de gérer l'association mais il n'y a pas de relève. Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN s'est rapprochée de l'intercommunalité pour réfléchir aux pistes possibles. M le Maire indique que la réflexion est lancée.

Campagne de stérilisation 2022
La campagne se déroule en 2 temps rappelle Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN. La 1ère campagne était en mars, la seconde devrait avoir lieu fin novembre.

Bulletin 2023
C'est une édition particulière en 2023 indique Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN car il s'agit du 40ème bulletin de la commune. Le 1er est sorti en 1980 sachant que quelques années n'ont pas connu de diffusion. Ce bulletin sera l'occasion de réaliser une rétrospective de ces 40 bulletins, une équipe de la commission culture et communication travaille sur le sujet.

Nouvelle association
Mme Estelle DRILLAUD GAUVIN informe qu'une nouvelle association est présente sur la commune, il s'agit de l'association AFSWB (Association Française du Syndrome de Williams du Centre Ouest).

2) Environnement et aménagement

M Alain Bordage informe des derniers travaux réalisés sur la commune dont la liste est non exhaustive :

- Débernage, création d'une clôture, installation des grilles de l'école, aération école, placards et cimaise MTL toilettes supprimées au niveau de l'ancienne mairie…

M le Maire fait part d'une intervention des agents techniques, à sa demande, au niveau du pont de Pallu. Un arbre sous le pont obstruait le cours d'eau. Les agents techniques ont dû intervenir car l'eau ne pouvait plus s'écouler et les risques de crues et d'inondations étaient avérés. De plus, le pont était abimé, et afin d'éviter un éboulement du pont, le curage sous celui-ci a été réalisé permettant la réparation de cet ouvrage. Cependant, le maire n'a pas la compétence pour intervenir. L'office français de la biodiversité a donc déposé un rapport de manquement administratif.

Projet RD611
Le projet peine à sortir de terre car les contraintes techniques sont importantes. M le Maire fait part de la dernière réunion relative à l'enfouissement le 8 septembre 2022 qui doit être réalisé sur cette route en parallèle des travaux d'aménagement. Les coûts semblent difficiles à appréhender de façon ferme. M le Maire ne souhaite pas s'engager dans un projet dont il n'en maitriserait pas le budget. De plus, la végétalisation semble poser problème aux gestionnaires de réseaux. Urba37, cabinet en charge de la maitrise d'œuvre doit retravailler le projet compte tenu des contraintes techniques.

City stade
Le city stade est en cours de fabrication annonce M Alain BORDAGE. Il n'a pas encore de date quant à son installation.

3) Vivre ensemble

Bilan du P'tit marché nanteuillais 2022
Mme Christelle GERODLLE remercie l'ensemble des personnes ayant participé à la réussite de cette soirée : productrices et producteurs, agentes et agents de tous les services communaux, élues et élus, Alexandre FRAPPIER pour l'animation musicale.

106 repas ont été servis, les retours ont été positifs précise Mme Christelle GERODOLLE.
L'ensemble des élues et élus sont favorables à une nouvelle édition en 2023, mais avec plus de producteurs et productrices si cela est possible. La commission va travailler au projet 2023.

Octobre rose 2022
Mme Christelle GERODOLLE fait part des installations qui seront mises en place dans le cadre d'octobre rose 2022, campagne d'information visant à lutter contre le cancer du sein.

Mutuelle communale
Mme Christelle GERODOLLE explique que le principe d'une mutuelle communale est la mise en place d'un dispositif à visée solidaire qui rassemble plusieurs habitants d'une même commune au sein d'un même contrat. Le but étant de faire bénéficier aux habitants qui le décident d'une **mutuelle** de qualité à un prix très compétitif. Ce dispositif ne coute pas d'argent à la commune, mais peut nécessiter la mise à disposition de locaux pour recevoir les habitants (1 fois dans l'année ou plus selon les modalités prévues au contrat). La commune a reçu 2 offres, l'une de AXA, la seconde de la mutuelle Mandarine.

Dans le cadre de ce projet, il faudrait recevoir les 2 assureurs afin d'étudier leur proposition informe Mme Christelle GERODOLLE. D'autres assurances pourraient être consultées permettant d'obtenir un panel d'offres plus riches pour l'administré (tant en termes de coût que de garanties).

Mme Suzette AUZANNET et Mme Nadine ROLLANDEAU souhaitent participer avec Mme Christelle GERODOLLE à ce travail en amont.

Voisins vigilants

Une réunion a eu lieu ce jour à Exireuil. M le Maire fait part des informations relatives à cette rencontre et indique que la commune d'Exireuil est très avancée et organisée concernant ce dispositif, alors que peu d'élues, élus et de voisines et voisins référents étaient présents concernant Nanteuil.

Téléthon 2022

Christelle GERODLLE informe que la téléthon 2022 se déroulera le 2 et 3 décembre 2022.

Concernant les éclairages de Noël, il est proposé de favoriser des décorations qui ne nécessitent pas d'énergie électrique afin de participer à la sobriété nationale et nécessaire compte tenu des augmentations des coûts de l'énergie. L'ensemble du conseil municipal s'accorde quant au fait qu'il faudra bien expliquer ce choix aux habitantes et aux habitants.

Les chants de Noel auront lieu à la MTL cette année.

4) Développement local et ressources

M Christophe NAUD informe des dernières publications sur le site Internet de la commune et l'application Intramuros.
Il informe également de la mise en place d'une aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique portée par la communauté de communes. Toutes les informations sont consultables sur le site Internet suivant : https://cc-hautvaldesevre.fr/competences/environnement/mobilite.html.

5) Enfance et jeunesse

Mme Suzette Auzannet communique les informations liées à la rentrée scolaire 2022-2023, effectif de 136 enfants et 9 enfants de l'IME. La classe dehors a toujours lieu et le 20 octobre se déroulera l'activité « Nettoyons la nature ».
Elle fait également part des changements de personnel au sein de la communauté de communes au niveau des affaires scolaires.
Enfin elle indique que l'assemblée générale de l'APE sera le 22 septembre prochain.

Concernant le nettoyage des vitres de l'école, les travaux seront réalisés prochainement car l'entreprise retenue pour ce chantier a du retard.

IV - Questions diverses

Commissions communales
La commission relative à la RD611 n'a toujours pas été réuni explique M le Maire pour les raisons évoquées précédemment (problème avec les gestionnaires de réseaux quant à la végétalisation des abords de la voie et coût de l'enfouissement).
Pour la commission végétalisation, les élues et élus qui le souhaitent devront se réunir afin d'établir une feuille de route relative aux attentes de cette commission et afin d'en définir le fonctionnement.

M le Maire a été sollicité par un assureur dans le cadre du contrat d'assurance de la commune. Une offre a été proposée. Elle est nettement moins chère que l'offre actuelle. La proposition sera présentée lors du prochain conseil ainsi que la proposition révisée de l'assureur actuel.

Concernant les tarifs du cimetière, ils doivent être révisés. M le Maire propose aux élues et élus qui le souhaitent de participer à cette réflexion. Mme Marina CAPPELLAZZO, M Loïc PARTHENAY, M Christophe NAUD, M Alain BORDAGE et M le Maire souhaitent s'associer à le travail de prospection des prix et de prestations afin d'établir une nouvelle grille de tarifs.

Mme Laurence FESTINO informe d'un dysfonctionnement de l'éclairage public en face de chez elle. Il y a également un problème au niveau du chemin de Bel air.

L'ensemble du conseil municipal valide la proposition de M le Maire de diminuer l'éclairage public en période hivernale avec un fonctionnement de 6h30 au lever du jour et de la tombée de la nuit à 20h00.

M le Maire souhaite que des distributeurs à déjection canine soient installés dans le bourg du village. Ils seront proposés sur le budget 2023.

M Christophe NAUD informe qu'un document lié à la mise à disposition du wifi lors des locations de la MTL va être remis aux utilisateurs. Ils devront se conformer à la législation concernant la navigation Internet.

M le Maire informe de plusieurs formations à venir : initiation incendie le 3 octobre, tous les agents et agentes y sont invités, une réunion d'information à destination de tous les services suivra cette formation. C'est Eléonore BIDAUD, secrétaire de mairie, qui animera ce moment de concertation et d'information avec l'équipe des agents de la commune.

Une formation PSC1 se déroulera en 2 temps, une session en novembre et une session en décembre.

Mme Nathalie LIEVENS indique que le centre de loisirs aimerait renouveler l'opération « animateur itinérant » à Nanteuil. Le conseil municipal y est favorable.

Mme Marina CAPPELLAZZO a remarqué qu'il y a des frelons au niveau du passage à gué. M le Maire prend note pour transmettre aux agents.

Fin du conseil municipal à 0h00.